



Capitalisation  
des expériences  
en promotion  
de la santé

## Fiche de capitalisation

### Implantation de l'expérimentation CPS 44 « Prendre soin de soi »

PROMOTION SANTE PAYS DE LA LOIRE



#### Résumé

Prendre soin de soi est une expérimentation d'un programme de renforcement des compétences psychosociales auprès des enfants de 8 à 11 ans. Ce programme est déployé sur deux territoires en Loire-Atlantique.

Ce projet vise à améliorer les CPS des enfants mais aussi à créer une dynamique collective sur les territoires visés, avec les acteurs de l'enfance, les parents, les bénévoles, pour la santé et le bien-être dans tous les milieux de vie de l'enfant.

Cette capitalisation est centrée sur la phase d'implantation du programme en 2022.

## Carte d'identité de l'intervention

Intervention	PRENDRE SOIN DE SOI	
Porteur	PROMOTION SANTE PAYS DE LA LOIRE (EX IREPS PDL)	
Thématique	Renforcement des compétences psychosociales (CPS)	
Population cible	Principalement des professionnel·les de l'enfance, des élu·es, des parents et des enfants de 8 à 11 ans	
Dates du projet	2022 à 2025	
Milieu d'intervention	Milieux scolaire, extrascolaire, sportif, médico-social, familial	
Région	Loire-Atlantique	
Niveau géographique	Expérimentation à la communauté d'agglomération de la Carène-Saint Nazaire et de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois	
Principaux partenaires	ARS (Agence régionale de Santé) Pays de la Loire, MDA (Maison des Adolescents), CEMEA, Education Nationale (ADEC, DSDN, Jeunesse et Sports), élu·es et les partenaires des deux territoires, Association Addictions France, La Ligue contre le cancer, Laure Bonnerot (indépendante), Conseil Départemental 44	
Objectifs	Renforcer les CPS des enfants de 8 à 11 ans en déployant des actions CPS dans tous les milieux de vie (écoles, loisirs, famille) sur deux territoires prioritaires de santé en Loire-Atlantique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir les compétences des professionnel·les des territoires à déployer des actions de renforcement des CPS.</li> <li>- Créer un langage commun entre adultes (professionnel·les, parents) dans les différents milieux de vie de l'enfant.</li> <li>- Identifier les facteurs de risques et de réussite d'un déploiement du projet CPS en direction de l'enfance sur un territoire.</li> </ul>	
Contributeur·trice	<p>Audrey PAVAGEAU Chargée de mission en promotion de la santé PROMOTION SANTE PDL  <a href="mailto:apavageau@promotionssante-pdl.org">apavageau@promotionssante-pdl.org</a>  <a href="https://www.promotionssante-pdl.org/">https://www.promotionssante-pdl.org/</a></p>	
Accompagnateur·trice	<p>Béatrice BEAUDOUIN Responsable Préventions Région, Association Addictions France  <a href="mailto:Beatrice.beaudouin@addictions-france.org">Beatrice.beaudouin@addictions-france.org</a>  <a href="https://addictions-france.org/">https://addictions-france.org/</a></p> <p>Sandrine MANSOUR Coordinatrice régionale, Fédération Régionale du Planning Familial des Pays de la Loire  <a href="mailto:coordination@pf-paysdelaloire.org">coordination@pf-paysdelaloire.org</a>  <a href="https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-federation-pays-de-la-loire-831">https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-federation-pays-de-la-loire-831</a></p>	 
Méthodologie	Fiche réalisée sur la base d'un entretien de capitalisation conduit en 2023, en présentiel.	

## Présentation de l'intervention

### Présentation de la structure (en 2023, à la date de la capitalisation)

[L'Instance régionale en éducation et promotion de la santé des Pays de la Loire](#) (IREPS Pays de la Loire) créée en 2009, est une association œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique du patient.

L'association emploie une cinquantaine de salariés répartis au sein de Pôles territoriaux, dans chaque département de la région Pays de la Loire. L'association est présidée par M. Christian Briola et dirigée par Mme Elise Quélenne. Depuis 2024 l'association IREPS est devenue Promotion Santé Pays de la Loire. Elle est dirigée depuis février 2024 par Mme Roselyne Fortun.

### Contexte

Suite aux activités déployées par l'IREPS et ses partenaires depuis 2001 en faveur du renforcement des compétences psychosociales (CPS) en Pays de la Loire, (actions auprès des 7/12 ans qui ont bénéficié à plus de 7000 enfants et 350 enseignant.es.) et à l'issue du programme « En Santé à l'école » en 2017, plusieurs questions se sont posées pour les acteurs·rices impliqué·es :

- Comment soutenir les institutions scolaires ?
- Comment généraliser le renforcement des CPS ?
- Comment impulser d'autres façons de déployer un programme CPS pour que le plus d'enfants en bénéficient, et dans une perspective de réduction des inégalités sociales de santé, surtout ceux qui en ont le plus besoin ?



Nomenclature de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 1993. Définition Santé Publique France, 2022: «Les compétences psychosociales (CPS) constituent un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives »

Madame Audrey DUFFEU (députée) élue du territoire de Saint-Nazaire agglomération (la Carène), a sollicité en 2021 la direction de l'ARS des Pays de la Loire afin de mettre en place un programme CPS, sur ce territoire à titre expérimental. Un premier Comité de pilotage a été organisé dès de janvier à juin 2022 et présidé par Madame DUFFEU jusqu'à la fin de son mandat (juin 2022), l'ARS reprenant par la suite la présidence. Le COPIL regroupait alors plusieurs acteurs du territoire : des élu·s des EPCI concernés, des représentant·es d'associations de parents d'élèves, l'ARS, l'IREPS, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du 44, la Direction Académique des Services de l'Education National du 44, le Service départemental à la Jeunesse à l'engagement et au Sport du 44, le Conseil Départemental du 44.



« À la place de CPS, je préfère parler de « cinquième savoir ». À l'école, actuellement, quatre savoirs fondamentaux sont enseignés : lire, écrire, compter et respecter autrui. Ils sont portés par l'Éducation Nationale et les professeurs des écoles ont pour rôle de les transmettre. Ce cinquième savoir, c'est tout simplement renforcer la confiance en soi des jeunes, leur apprendre à s'affirmer et à se protéger des dangers autour d'eux tout au long de leur vie. En somme, les rendre acteurs de leur propre bien-être. » Audrey Dufeu, présidente du comité de pilotage de l'expérimentation

En complément du déploiement des CPS dans les institutions scolaires et dans une perspective de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, l'ARS des Pays de la Loire a donc lancé l'expérimentation « Prendre soin de soi ». Ce programme vise à améliorer les Compétences Psycho Sociales des 8/11 ans et à créer une dynamique collective sur 3 territoires, avec les acteurs·rices de l'enfance, les parents, les bénévoles pour la santé et le bien-être dans tous les milieux de vie de l'enfant.

L'IREPS Pays de la Loire a été mandatée au regard de son expérience, pour implanter le projet et produire des contenus pour les acteurs·rices du scolaire, périscolaire, des centres de loisirs et des clubs sportifs.

Les territoires concernés par l'expérimentation ont été sélectionnés par le comité de pilotage (cf. ci-dessus) pour leurs caractères prioritaires en termes de santé et l'existence d'un maillage d'actions et de personnes ressources sur le territoire.

Ce sont la communauté de commune du pays de Pontchâteau Saint-Gildas des Bois et Saint-Nazaire agglomération (La Carène) sur lesquels, pendant quatre années civiles, vont se déployer différents types de modalités pour implanter durablement un projet de territoire et des projets CPS dans les structures.

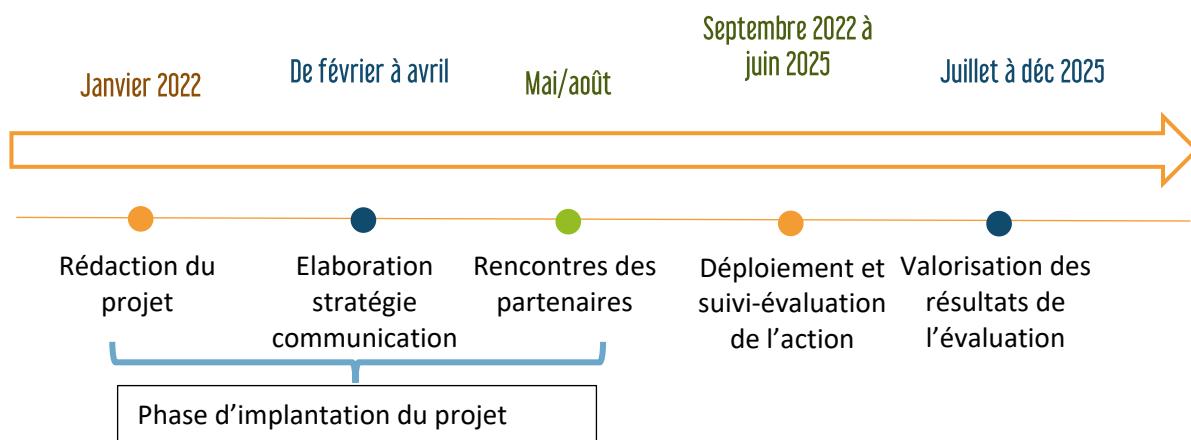
Le territoire de Châteaubriant était également ciblé mais il n'y a pas eu le même répondant sur le terrain. De ce fait, une trentaine de jours a été conservée par l'IREPS sur le projet pour accompagner le territoire sur les 3 ans afin de pouvoir travailler au plaidoyer et à la création d'un maillage d'acteurs·rices formé·es sur le territoire.

## Objectifs

Expérimentation d'un programme de renforcement des compétences psychosociales auprès de deux territoires en Loire-Atlantique.

« Prendre soin de soi » vise à améliorer les CPS des 8-11 ans et à créer une dynamique collective sur les territoires visés, avec les acteurs·rices de l'enfance, les parents, les bénévoles, pour la santé et le bien-être dans tous les milieux de vie de l'enfant.

## Calendrier



# Principaux éléments saillants

## Élaboration du projet

L'IREPS 44 a identifié les territoires prioritaires et les contours du programme à partir de janvier 2022 avec l'ARS, en collaboration avec Madame Audrey DUFEU, députée de la République en Marche sur Saint-Nazaire.

Quatre critères ont servi de référence :

- La mortalité dite évitable : quand les addictions sont des facteurs aggravants
- Le maillage des professionnel·les
- L'engagement des élu.es
- Territoires définis : Saint-Nazaire, Pontchâteau et Châteaubriant.

Les 3 premiers mois de 2022 ont permis à la coordinatrice du projet de se consacrer à :

- la rédaction du projet et au recrutement des 3 référentes de territoire (La Carène, Pontchâteau et Châteaubriant)
- la mise en place d'un COPIL, prévu pour se réunir deux fois par an.
- l'identification des personnes à contacter sur les territoires.
- la création d'un protocole d'évaluation avec des outils d'évaluation et supports de collecte des données

De mars à juin 2022, les 1ers contacts avec les territoires ont été pris en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux et les ajustements du projet au regard du retrait du territoire de Châteaubriant ont été apportés.

## Caractéristiques du programme

Modalités d'intervention proposées, sur chaque territoire :

- Une co-intervention : une intervention auprès des enfants, en binôme avec les professionnel·les des structures de l'enfance. Un contenu et des méthodes répondant aux critères de qualité et progression des programmes de renforcement des compétences psychosociales (CPS) validés.
- Un accompagnement des équipes : un travail d'équipe avec des contenus adaptés en fonction des besoins.
- Une formation de 3 jours sur le renforcement des CPS des enfants dans tous les milieux de vie, alternant des contenus théoriques et pratiques pour l'ensemble d'une équipe éducative issue de plusieurs structures (écoles, centres de loisirs, accueils périscolaires, associations sportives parents, bénévoles)
- Des ateliers parents : des séances pour développer ses compétences parentales et renforcer le savoir-être de son/ses enfant·s.
- Une journée d'échanges de pratiques : un temps pour échanger autour des pratiques et des séances de renforcement des CPS auprès des enfants pour tout acteur·rice du territoire avec une pratique CPS.
-



### Acteurs·rices de l'enfance des territoires, de quoi allez-vous bénéficier ?

- Une co-intervention
- Un accompagnement des équipes
  - Une formation
  - Des ateliers parents
- Une journée d'échanges de pratiques

## Partenariats

### Partenariats réseaux :

L'enjeu consiste à trouver les bons interlocuteurs·rices qui pourront porter le projet (légitimité, compétences, qualités...). La difficulté existe lorsque les structures sont soumises à des injonctions ou des missions qui ne leur permettent pas de libérer une personne pour le projet. La disponibilité des personnes ainsi que les distances sont parfois un frein et implique du temps de contacts et de rencontres important qu'il ne faut pas sous-estimer.

Dans le cadre du projet Prendre soin de soi, la mise en place du partenariat a impliqué de nombreuses rencontres avec des partenaires à l'échelle régionale et départementale : ARS, Education nationale, Contrats territoriaux globaux, contrats locaux de santé, CAF, conseiller éducation et sport, collectivités territoriales, Comité Olympique, Observatoire Régional de Santé (ORS), SPIN (unité de santé publique interventionnelle), CEMEA.

Les partenaires régionaux se sont réunis 2 fois par an dans le COPIL régional et le partenariat local a pris place dans les comités territoriaux à la même fréquence dans chaque territoire.



« Le renforcement des CPS chez nos enfants ne relèvent plus à mon sens d'une expérimentation puisque le dispositif a fait ses preuves pour outiller les jeunes pour leur vie entière pour tous les défis à relever et le bien-être quotidien : la mobilisation de tous à l'échelle d'un territoire est un beau challenge, il est impératif qu'on travaille collectivement à l'acquisition des CPS et ce partout en France. »

Sylvie Fusellier, vice-présidente de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-bois

### Partenariats opérationnels :

Pour mettre en place l'ensemble des modalités d'intervention sur les différents territoires du projet, l'IREPS s'est appuyé sur ses forces vives ainsi que sur les professionnel·les d'Association Addiction France, de la Maison des Adolescents 44 et sur Laure Bonnerot (indépendante).

## Mobilisation du public

Public concerné : principalement des professionnel·les de l'enfance et des enfants de 8 à 11 ans. L'ARS s'est chargé de contacter les élu.es du territoire et l'IREPS les autres professionnel·les concerné.es par les interventions

## Stratégies de mise en œuvre

**L'implantation d'un projet pérenne et structuré de renforcement des CPS sur un territoire nécessite :**

La mise en place d'une coordination globale du projet, aguerrie au déploiement de projets CPS à l'échelle territoriale : réseaux territoriaux, dispositifs et enjeux institutionnels, méthodologie de projet et d'évaluation, communication. Le projet avait calibré 50% d'un ETP pour cette mission. Il est d'ailleurs passé à 70% par la suite.

Le recrutement d'un·e référent·e par territoire pour rencontrer les partenaires, installer la dynamique et les interventions du projet. Recrutement lancé en janvier : les deux premiers renforts sont arrivés en mai 2022. 50% de leur temps est dédié à ce programme. Cependant, il a été constaté que le recrutement pouvait être problématique : manque de temps, moyens insuffisants, remplacement difficile d'une référente ....cela a engendré un surcroit de travail pour la coordination du programme :

- L'élaboration de la stratégie de communication : une plaquette de communication sur le programme a été rapidement produite pour faciliter la mise en place des partenariats et du langage commun nécessaire à la tenue des interventions (cf. document en annexe).
- L'identification des facteurs de réussite d'un déploiement de projet CPS en direction de l'enfance pour assurer le suivi-évaluation du projet
- La répartition des activités sur les années scolaires par territoire : elle s'appuie sur le travail minutieux des référentes sur le terrain en lien avec tous les acteurs·rices visé.es par le déploiement du projet.

### Leçons apprises :

L'implantation prend du temps au niveau des structures.

La coordination est indispensable pour faciliter le déploiement sur les territoires en lien avec les professionnel·les et les référents IREPS de chaque territoire

L'implantation d'un tel projet implique à la coordination, de la disponibilité et de la flexibilité dans l'agenda et peut facilement entraîner un surcroit de travail à ne pas sous-estimer.



#### **Coordination : mise en place d'une cohérence afin de faire réussir le projet :**

« – la répartition des ressources et des tâches, qui consiste à allouer les effectifs et les moyens matériels, ou à partager les tâches et les volumes de travail, afin que le travail à accomplir soit réalisé non seulement avec une certaine efficacité, mais aussi dans une relative équité ;  
– l'harmonisation des actes, qui consiste à aligner ou à standardiser les actions de chacun afin que tous travaillent dans le même sens, dans la même perspective, ou que chacun produise le même type de résultats ;  
– l'orchestration des activités, qui consiste à structurer et à agencer les actions de chacun afin que les efforts individuels se complètent et contribuent de manière efficiente au résultat final. »

E. Alsène et F. Pichault, *La coordination au sein des organisations*, in Créer et comprendre, mars 2007, p.66-67

# Principaux enseignements

## Résultats observés

### Faiblesses

#### ➔ Sur chaque territoire

La dimension des territoires, notamment celui de Saint-Nazaire qui est très étendu

Le portage du projet par une élue ayant une fonction de députée, ce qui peut freiner la mobilisation d'élu.es d'autres territoires. De plus, sa non-réélection a constitué une latence pour la suite du projet.

Le faible engagement des communes du territoire pour des raisons politiques qui limite la mobilisation des équipes périscolaires ou qui freine l'implantation dans les lieux hors cadre scolaire. De manière générale, ces communes n'ont pas rejoint la dynamique malgré le changement politique.

Les conséquences de la période de crise sanitaire sur les équipes des services jeunesse.

#### ➔ Sur l'ensemble du territoire

Une difficulté à trouver des relais pour le déploiement à l'échelle communale

La pluralité des acteurs·rices qui implique de permettre à chacun·e de trouver sa place

Le manque de moyens et de disponibilité des structures pour déployer le projet et pour se former en amont

Les temps de déplacement qui impactent le temps disponible pour l'accompagnement.

#### ➔ Sur la coordination

La coordination est indispensable pour démarrer le projet, faciliter son déploiement et son évaluation. Le temps d'installation d'un programme nécessite des moyens importants : le temps de la prise de contact avec les acteurs·rices d'un territoire, de la mise en lien avec les partenaires, de la réflexion sur l'adéquation entre les moyens et les besoins du terrain. Sur ce projet, il a été sous-estimé. Pourtant, c'est un temps nécessaire pour que chaque projet soit cohérent, réfléchi avec les acteurs·rices et en fonction ses particularités « propres » de chaque territoire.

Le temps de recrutement a également été sous-estimé ainsi que le temps d'accompagnement pour la montée en compétences des référent·es de chaque territoire.

### Forces

Dans un contexte de crise du recrutement dans l'institution, l'Inspecteur adjoint à la DSDEN 44 s'est engagé à donner des moyens aux expérimentations. Cela s'illustre par le remplacement par l'Education Nationale de 15 enseignant.es sur 3 jours sur les 4 circonscriptions scolaires (des deux territoires) pour les former aux CPS.

L'investissement sur certaines prestations (formations, co-interventions) des partenaires de l'IREPS dans l'expérimentation : l'Association Addictions France, la Maison Des Adolescents 44 (MDA), et Laure Bonnerot :

L'expérience de la coordinatrice, des référentes de territoire et des élu.es impliqué.es : un investissement riche.

L'organisation d'un séminaire de deux jours à destination des chargé.es de mission de l'IREPS impliqué.es dans le projet pour monter en compétences. Il a permis d'une part l'appropriation du référentiel de Santé publique France sur les CPS et d'autre la formalisation d'un modèle d'accompagnement des territoires.

La mutualisation des contenus d'accompagnement, de formation et de parcours pour « optimiser le temps contraint » d'intervention avec les professionnel·les.

La diversité des structures partenaires et bénéficiaires des interventions.

L'écho des professionnel·les et leur accueil : programme bien accueilli car il répond aux attentes et aux besoins. Cela implique en amont des actions, de partager un langage commun, avant de penser au projet dans chacune des structures.

Les professionnel·les ont ainsi pu acquérir les compétences nécessaires pour déployer un programme sur les CPS.

Les dispositifs des politiques publiques : facilitent l'implantation du programme, permettent de lever des fonds et de légitimer la place de chacun dans une équipe pluridisciplinaire et notamment en dehors du milieu scolaire.

L'existence de coordinateur·rices (CLS, CLSi) de territoire pour porter la démarche sur le territoire.

L'investissement humain et financier de l'ARS : facilite la mise en œuvre et l'investissement des collectivités du territoire.

Les derniers travaux de Santé Publique France et notamment les parutions sur la santé mentale, ont permis de développer des parcours pour les enfants au plus près des recommandations.

Ce projet illustre plusieurs axes de la Charte d'Ottawa : Créer des milieux favorables, Renforcer l'action communautaire, Acquérir des aptitudes individuelles.

« Dans la mise en place de ce projet, j'y vois un socle indispensable pour une bonne santé mentale. C'est aussi la possibilité d'une dynamique pluriprofessionnelle gage de toujours plus de cohérence sur un territoire en faveur de l'enfance et de la jeunesse. » Stéphanie Cornet, coordinatrice territoriale santé de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-bois



## Pistes à améliorer

La prise en compte du temps et des moyens nécessaires à la coordination est un élément important à améliorer. Les difficultés de recrutement des intervenant·es et de leur remplacement, notamment dans leurs missions de formations ont aussi été constaté comme à prendre en compte.

La priorité des formations pour les enseignant·es sur les fondamentaux : français/math et les multiples sollicitations des écoles en lien avec les évaluations menées par l'Education Nationale peuvent être un frein pour mettre en place ce projet. La DSDEN 44 est le seul levier « officiel » de participation au programme.

Le manque de personnel de l'IREPS et ses partenaires pour déployer en 2022 le projet : l'expérimentation est venue densifier la charge de travail dans les équipes, ce qui a ajouté une complexité à la mise en œuvre du projet.

La réflexion sur la transférabilité du projet à d'autres territoires prioritaires de santé doit être poursuivie.

## Opportunités

L'instruction interministérielle sur les CPS est parue en août 2022. Elle affirme la nécessité de travailler au sein de toutes les institutions pour diffuser des projets au niveau départemental. C'est ce que « Prendre soin de soi » met en œuvre ; la dynamique régionale et départementale

qui devrait en découler, pourrait faciliter la mise en œuvre du programme par le soutien d'autres acteurs·rices.

La temporalité de la mise en place des Contrat Locaux de Santé (CLS) et des Conventions Territoriales Globales (CTG). Ces contrats sont en cours de renouvellement sur ces deux territoires. Les consultations et rencontres créées à ces occasions sont des opportunités pour plaider auprès des acteurs·rices et inscrire le projet sur le territoire.

Le [catalogue des outils CPS](#) de l'IREPS Pays de la Loire et la sortie de l'état des connaissances sur les CPS de Santé Publique France. C'est l'occasion pour les intervenants sur le programme de monter en compétences et d'enrichir leur pratique.



## Pour aller plus loin

- Présentation du programme Prendre soin de soi : <https://www.irepspdl.org/page-1-699-0.html#menu>
- Sélection thématique sur « Compétences psychosociales des enfants et des adolescents » du Portail documentaire en santé de l'IREPS et de l'ORS : [https://ireps-ors-paysdelaloire.centredoc.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id\\_rubrique=31](https://ireps-ors-paysdelaloire.centredoc.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=31)
- Capitalisation sur le Programme de développement affectif et social (PRODAS) : <https://www.capitalisationsante.fr/capitalisations/programme-de-developpement-affectif-et-social-prodas/>
- Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes. Synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisé en 2021 : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/les-competences-psychosociales-un-referentiel-pour-un-deploiement-aupres-des-enfants-et-des-jeunes.-synthese-de-l-etat-des-connaissances-scientif>
- Instruction interministérielle sur les CPS : [Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n°](#)



Capitalisation  
des expériences  
en promotion  
de la santé

Retrouvez plus d'informations sur la capitalisation des expériences en promotion de la santé sur le portail CAPS : [www.capitalisationsante.fr](http://www.capitalisationsante.fr)